



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
...
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 18 septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur John STEIMER,

Président : M. John STEIMER

Présents : M^{mes} Angela CALMONT, Marie CARRION, Karine LEYDIER, Mireille ROQUES,
MM. John STEIMER, Sébastien NEROCAN, Jean ARHAINX, Daniel PIQUES, Didier LAURENS

Procuration : De M^{me} Marielle CUINET à M. Jean ARHAINX

Secrétaire de séance : M^{me} Karine LEYDIER

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 10

Un scrutin a eu lieu, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire : Mme Karine LEYDIER

Ouverture de la séance à 19h30

Ordre du jour

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 août 2018 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Visite du chantier de la réhabilitation de l'ancienne école en mairie

Suite au courrier recommandé envoyé à l'entreprise SP CARRELAGE concernant les malfaçons constatées sur le chantier de la mairie, l'entreprise s'est engagée à effectuer la remise en état et le remplacement complet des faïences.

Délibération n° 26/2018 portant sur l'achat d'un ordinateur portable pour la mairie

Monsieur le Maire informe les membres présents de l'utilité d'un ordinateur portable mis à la disposition des associations.

Il a été demandé à plusieurs fournisseurs de présenter une proposition de prix.

Après étude desdites pièces, le conseil municipal délibère et décide de choisir :

BIS REPETITA – 10 Rue Apollo – 31240 L'UNION

Dont le montant s'élève à 246,00 € TTC (Deux cent quarante six euros), soit un montant de 205,00 € HT (Deux cent cinq euros).

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents portant sur l'achat d'un ordinateur portable pour la mairie mis à la disposition des associations.

Délibération n° 27/2018 portant sur l'aménagement extérieur (espaces verts) de la nouvelle mairie

Monsieur le Maire informe les membres présents que l'aménagement extérieur de la nouvelle mairie doit être rapidement exécuté. Il consiste en la réalisation d'une pelouse autour de la mairie (environ 334 m²) incluant la préparation du sol (utilisation d'un motoculteur), l'enlèvement et l'évacuation des cailloux et racines en surface, le semis, le passage du rouleau ainsi que l'épandage d'un engrais au printemps.

Il a été demandé à plusieurs fournisseurs de présenter une proposition de prix.

Après étude desdites pièces, le conseil municipal délibère et décide de choisir :

EN JANOY SERVICES – En Janoy – 31290 TREBONS SUR LA GRASSE

Dont le montant s'élève à 868,40 € (Huit cent soixante huit euros et 40 centimes), non soumis à la TVA.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents l'aménagement extérieur (espaces verts) de la nouvelle mairie.

Site internet de la mairie

Présentation du site Internet de la mairie <https://trebons.net> par Jean ARHAINX.

Le site sera officiellement ouvert le 1^{er} octobre 2018.

Questions diverses

- Discussion sur le panneau « MAIRIE » pour la nouvelle mairie. Des devis seront établis pour un panneau en plexiglas transparent, ainsi qu'un petit panneau en plexiglas pour les horaires d'ouverture.
- Financement des ordures ménagères, lié à la volonté du passage de la redevance à une taxe basée sur le foncier. Une prévision individualisée est consultable en mairie.
- Le sujet des compteurs Linky est évoqué. Il sera mis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal.
- Lecture du courrier adressé aux communes de la communauté de communes des TERRES DU LAURAGAIS au sujet du projet de modification du pool routier avec un passage en « pot commun », mais nécessitant l'accord des 58 communes. La commune de TREBONS SUR LA GRASSE va répondre favorablement à ce projet.
- Un expert va être nommé concernant la fuite constatée à l'école maternelle.
- Évocation du projet d'harmonisation des diverses taxes locales par la communauté de communes des TERRES DU LAURAGAIS.

Clôture de séance à 21h45

Le Maire certifie que le compte-rendu a été affiché à la Mairie le 21 septembre 2018 et que la convocation avait été faite le 11 septembre 2018.

La secrétaire de séance